



4 décembre 2015

# La capacité au travail : comment s'y retrouver ?

Document de travail journée du 4 décembre

# Programme de la journée

<b>9h15-9h30</b>	Accueil café
<b>9h30-9h45</b>	Mot d'accueil par R. HENNERICY, B. LEMAIRE et J. PIRSON
<b>9h45-10h45</b>	10 min/organisme pour expliquer l'essentiel de la matière
<b>10h45-11h30</b>	Sylvie, 38 ans + questions-réponses
<b>11h30-12h15</b>	Sébastien, 18 ans + questions-réponses
<b>12h15-12h30</b>	Questions-réponses
<b>12h30-13h30</b>	Pause de midi
<b>13h30-13h45</b>	Capitalisation de la matinée par M-F MEURISSE et J. SPRUNG
<b>13h45-14h30</b>	Claire, 26 ans + questions-réponses
<b>14h30-15h15</b>	Robert, 42 ans + questions-réponses
<b>15h15-15h45</b>	Questions-réponses
<b>15h45-16h00</b>	Synthèse par V. FRANCOIS et S. SCHUL

# Phase 1 : Présentation des organismes

10 min. / organisme selon la structure suivante :

1. Public cible - tranches d'âge
2. Ce qui est mesuré
3. La mesure (points, pourcentage, la capacité pour une fonction ...)
4. Attribution - indemnisation
5. Procédures
6. Recours
7. Cumuls financiers et/ou prises en charge
8. Transferts d'infos
9. Partenaires - conventions - liens institutionnels

Pendant votre intervention, diffusion du grand tableau récapitulatif

# Phase 1 : Présentation des organismes

## Ordre de passage :

1. Forem : **Géraldine FRANCOIS & Nancy HANNEUSE**
2. ONEM : **Catherine JASPART, Marie-Hélène SION, Florence MOLINE & Sylviane WAHA**
3. Mutualité : **Marc BAUDOIN, médecin-conseil & Paul PERSOONS**
4. SFP Sécurité Sociale : **Ingrid HENNEBERT, Jean-François MAGOTTEAUX & un médecin**
5. AWIPH : **Catherine LAGAE**
6. CPAS : **Guy BASTIN (CPAS La Roche)**

## Phase 2 : Analyses des situations

Ordre de passage **en rouge** dans les slides

Sylvie, 38 ans

Sylvie souffre de diabète depuis 5 ans. Elle a travaillé dans une usine de production. Sa maladie suppose qu'elle vérifie toutes les 3 heures son taux de sucre. Elle doit également faire régulièrement des pauses pour se réalimenter. Elle est actuellement au chômage et recherche un emploi plus adapté à sa situation.

*A quoi a-t-elle droit ? A-t-elle droit à une aide de l'AWIPH ou du SPF Sécurité Sociale ? A quelles conditions l'ONEM pourrait-il tenir compte de ces contraintes ?*

**Forem**  
Dispose de l'accompagnement individualisé  
Orientation professionnelle  
Lien avec l'AWIPH  
Médecin du Forem  
Médecin ONEM

1

**SPF Sécurité Sociale**  
Introduction d'une demande  
Reconnaissance médicale

5

**Mutualité**  
Eventuelle réception d'un certificat  
d'incapacité qui peut émaner de  
l'ONEM, d'un médecin traitant  
(possibilité de reprise partielle)

4

**AWIPH**  
*La personne aurait pu rentrer en contact plus tôt avec l'AWIPH*  
Analyse du poste de travail pour éviter un licenciement

3

Sylvie  
38 ans

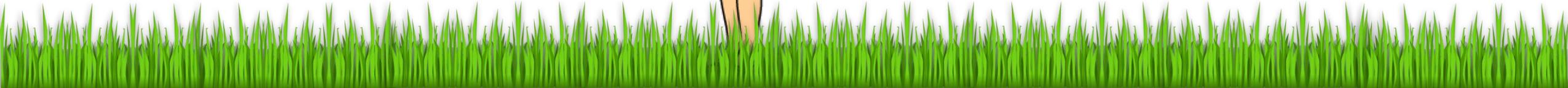


**ONEM**  
Elle dispose d'une allocation de chômage  
Contrôle de la disponibilité  
Examen médical → si au moins 33%, elle aura  
certains avantages / si plus de 66% = mutuelle

2

**CPAS**  
Pas d'intervention sauf si elle est  
exclue du chômage et reconnue  
capable de travailler

6



## Phase 2 : Analyses des situations

### Sébastien, 20 ans

Sébastien a été admis en hôpital psychiatrique à l'âge de 15 ans. Souffrant de problèmes psychiatriques sévères, il consommait également des drogues dures. Il a de graves problèmes de comportement, il prend des neuroleptiques et ne dispose d'aucune qualification étant donné son décrochage scolaire précoce. Sébastien est seul et n'a plus de famille sur laquelle il peut compter. Etant donné qu'il n'a pas eu de diplôme avant l'âge de 21 ans, il n'a pas pu ouvrir son droit aux allocations de chômage.

*A 18 ans, Sébastien souhaite quitter l'hôpital et intégrer une formation ou le marché du travail. A quoi peut-il prétendre à sa sortie ? Quels seront ses revenus ? Quelles sont les aides qu'il peut obtenir ?*

4

### SPF Sécurité Sociale

A partir de 20 ans, possibilité  
d'introduire une demande  
d'allocation avec effet à 21 ans

### Forem

Possibilité de s'inscrire  
comme demandeur  
d'emploi à sa sortie de  
l'hôpital

1

### Mutualité

Remboursement des soins de santé  
Notion d'assurabilité

6

### AWIPH

Notion de handicap

5

Sébastien  
20 ans



### CPAS

RIS

2

### ONEM

Pas admissible aux allocations de  
chômage avant ses 21 ans

3

## Phase 2 : Analyses des situations

### Claire, 26 ans

Claire a été reconnue avec un handicap mental sévère. Elle est à la recherche d'un logement social. Elle a effectué un contrat d'apprentissage professionnel (CAP de l'AWIPH) en blanchisserie. Suite à ce CAP, elle a ouvert ses droits au chômage. Elle doit donc aujourd'hui démontrer qu'elle recherche un emploi alors qu'elle n'est pas autonome dans sa recherche d'emploi. Elle a 10 points au SPF Sécurité Sociale et dispose donc d'une petite allocation en plus de son allocation de chômage. Ses entretiens à l'ONEM étant négatifs, elle risque de perdre son allocation de chômage. Claire rencontre son médecin traitant qui lui fait un certificat d'incapacité de travail.

*Dans ce cas, va-t-elle perdre son allocation de chômage si elle a plus de 66% ? Qui va compenser sa perte de revenu ? Quelles sont les possibilités d'accompagnement ?*

**Claire**  
26 ans



## SPF Sécurité Sociale

Bénéficie éventuellement d'une allocation de remplacement de revenu et d'intégration

2

## Forem

Dispose de l'accompagnement individualisé  
Service social

3

## AWIPH

A fait un CAP blanchisserie  
Reconnu pour son handicap mental sévère

1

## Mutualité

Certificat d'incapacité de travail :  
absence de capacité de gain - état antérieur

5

## ONEM

Reconnu en absence de capacité de gain  
Droit aux allocations de chômage

4

## CPAS

Aide à la recherche  
d'un logement social

6

## Phase 2 : Analyses des situations

### Robert, 42 ans

- A. Robert a été chauffeur livreur pendant plus de 15 ans. A la suite d'une restructuration de la société, il a été licencié. 1 an après son licenciement, Robert a été victime d'un grave accident de voiture. Depuis, il souffre de gros problèmes de dos. Il a été reconnu à 33% en incapacité de travail par le médecin de l'ONEM. Le SPF Sécurité Sociale lui octroie une aide car il est en perte d'autonomie.
  
- B. Suite à une opération, il y a aggravation de son état de santé. Il est donc en incapacité de travail.

*Que peut faire Robert sachant qu'il ne peut plus travailler dans n'importe quel domaine ? Quelle orientation peut-on lui conseiller ?*

Forem  
Dispose de l'accompagnement individualisé

1

AWIPH  
Possibilité de passer par un centre de formation professionnelle dans le cadre d'un module d'orientation

3

ONEM  
Il reçoit des allocations de chômage  
Doit prouver ses recherches d'emploi mais on tiendra compte de son problème  
Reconnu à 33% en incapacité de travail  
Vu par le médecin de l'ONEM pour le métier de chauffeur-livreur

2

SPF Sécurité Sociale  
Peut bénéficier d'une allocation de remplacement de revenu et allocation d'intégration en fonction des revenus de chômage

4

8

Mutualité  
Dans le cas B, intervention de la mutuelle (aide à la tierce personne : supplément d'indemnité)

5

7

CPAS  
Aide sociale ou avance sur allocation

6

Robert  
42 ans

